



Gestion transfrontalière de la crise sanitaire : « La Confédération suisse décide de nouvelles mesures de gestion de la crise sanitaire et tient compte du bassin de vie transfrontalier du Grand Genève »

Après plusieurs jours de consultation, le Gouvernement suisse a décidé ce vendredi 17 septembre de nouvelles mesures de gestion de la crise pandémique de la Covid-19. Pour entrer sur le territoire suisse, les personnes âgées de plus de 16 ans devront désormais présenter un pass sanitaire à l'exception des travailleurs frontaliers et des personnes en provenance des zones frontalières.

Dans sa décision, le Conseil fédéral indique qu'il « tient compte des échanges économiques, sociaux, culturels étroits qui caractérisent les régions frontalières ». Il entend ainsi par régions frontalières, l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Région Grand Est.

« Cette décision du Gouvernement suisse est une réelle satisfaction et une grande avancée. Une nouvelle fois, le bassin de vie transfrontalier du Grand Genève est reconnu. Je tiens à saluer la conjonction des positions des différentes autorités françaises et du Gouvernement genevois qui ont permis d'obtenir cette décision. Je remercie particulièrement l'action de Monsieur l'Ambassadeur de France à Berne, de Monsieur le Consul général de France à Genève, des représentants de l'Etat dans les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Ils se sont mobilisés pour porter les propositions des élus du Pôle métropolitain du Genevois français et les attentes des habitants du Grand Genève. » - Christian DUPESSEY, Président du Pôle métropolitain du Genevois français

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org